



L'an deux mil neuf, le **dix sept décembre** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **23 octobre** 2009, à l'école de musique, sous la présidence de Monsieur Louis de BROISSIA, avec l'ordre du jour ci-après :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 5 novembre*
- *présentation de la demande de l'office du tourisme par le Président et adoption de la convention avec l'office du tourisme*
- *présentation des fiches actions « atout jeunes »*
- *délibération pour la clôture du terrain de football*
- *convention avec « avenir environnement »*
- *développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication*
- *vote sur les fiches actions du contrat « Ambitions Côte d'Or »*
- *décision modificative budgétaire*
- *renouvellement de la ligne de trésorerie interactive*
- *vote sur la tarification de la redevance des déchets ménagers*
- *programmation 2010 pour le Pays Plaine de Saône Vingeanne*
- *convention pour le projet d'animation des relais petite enfance 2009*
- *débat d'orientation budgétaire*
- *modification des statuts de la Communauté de Communes : compétence économique*
- *Questions diverses*

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

Adoption du compte rendu de la séance du 10 septembre 2009

L'assemblée adopte le compte rendu de la séance du 10 septembre sans observation.

Présentation de la demande de l'office du tourisme par le président et adoption de la convention avec l'office du tourisme

L'office du tourisme dispose d'une étoile. La compétence tourisme de la Communauté de Communes nécessite une convention avec l'office du tourisme pour définir les missions.

L'office de tourisme est une association dite « loi 1901 », elle a une convention d'objectifs et de moyens. Le classement engage l'association et la collectivité. L'association demande une flexibilité du poste de salarié, avec un temps complet sur 10 mois.

Les divergences sur le temps de travail sont présentées.

L'assemblée discute des différentes propositions.

Un agent de la communauté de communes sera mis à disposition sur site pendant 12 heures hebdomadaires.

Présentation des fiches actions « atout jeunes »

Le contrat «atout jeunes » en vue de l'engagement d'actions à destination des jeunes sera composé comme suit pour 2010 :

- Un local ou des locaux avec un animateur pour l'accueil des jeunes
- Des permanences d'écoute et des consultations de proximité
- Une navette mutualisée à la disposition des jeunes
- Le Mirebellois vu du ciel
- Le festival rock de Bèze

Ces actions seront proposées dans le budget 2010.

Délibération pour la clôture du terrain de football

Le conseil de la communauté décide la construction d'une clôture autour du terrain de football pour un coût estimé à 18000 euros, sollicite des aides du Conseil Général de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne et de la Fédération de football. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Convention Avenir environnement

Le projet de convention avec l'association d'insertion « Avenir environnement » et le Conseil Général en vue d'assurer un programme d'insertion par l'Activité Economique est proposé à l'assemblée. Des travaux pourront être réalisés dans les communes avec des personnes en insertion bénéficiant d'un programme de formation. Le hangar de la Communauté de Communes serait mis à disposition de l'association avec un projet de réhabilitation du bâtiment.

Le conseil communautaire accepte la convention avec l'association d'insertion « Avenir environnement » et le Conseil Général, et autorise le Président et le vice-président chargé des finances à signer la convention.

Vote sur les fiches actions du contrat « Ambitions Côte d'Or »

Les fiches qui ont un intérêt communautaire, qui font l'objet de travaux d'accessibilité extérieure, de tourisme, de logement et de nouvelles technologies ont été retenues.

Projets de la Communauté de Communes

1. Accompagnement de l'insertion professionnelle par la réhabilitation du patrimoine : Convention sur 5 ans avec Avenir environnement
2. Mise en valeur pour l'archéologie : mallette pédagogiques, centre d'interprétation, festival d'archéologie
3. Signalétique de la Ville légion romaine : lancer un concours pour la réalisation d'un signalétique moderne et traditionnelle rappelant la forteresse de la Ville légion romaine
4. Aménagement de la ZAE communautaire : faciliter le décollage et la commercialisation de la ZAE communautaire
5. Création d'un sentier équestre
6. Installation d'équipements le long de la voie verte
7. Amélioration des équipements sportifs
8. Création d'une déchèterie adaptée au Mirebellois
9. Acquisition d'instruments de musique

Projets des Communes

Bèze : Aménagements touristiques du secteur des grottes

Magny Saint-Médard : aménagements d'accessibilité

Belleneuve :

- ✚ Sécurisation du cheminement utilisé par les enfants du regroupement pédagogique entre l'école maternelle et la cantine périscolaire
- ✚ Création de logements locatifs à destination des ménages modestes et/ou à mobilité réduite et aménagement du quartier de l'école élémentaire où se situeront ces logements

Cheuge :

- ✚ Bouquet technologique
- ✚ Micro-entreprise (péniche amarrée)
- ✚ Aménagement d'une zone de repos vers le canal
- ✚ Aménagement d'un appartement dans un bâtiment communal
- ✚ Accessibilité d'un bâtiment communal

Jancigny

- ✚ Réfection d'un pont sur la Vingeanne
- ✚ Aménagements de locaux et accessibilité

Mirebeau :

- ✚ Réhabilitation des logements du château
- ✚ Création d'une zone commerciale
- ✚ Création d'un pôle socioculturel et touristique
- ✚ Aménagement de la maison du canton et du Pays de la Vingeanne
- ✚ Aire pour l'accueil des campings cars
- ✚ Aire de lavage et de remplissage pour le matériel agricole

Tanay : cheminement d'accessibilité à l'ancien cimetière

Décision modificative

Le conseil de la communauté, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 4.

Ligne de trésorerie interactive

8, place Général Viard - 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51 Télécopie : 03.80.36.52.42

Le conseil communautaire décide de contracter une ligne de trésorerie interactive pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Vote sur la tarification de la Redevance des ordures ménagères

Le projet de tarification des ordures ménagères pour l'année 2010 est présenté à l'assemblée. Les décisions du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères Mirebeau - Pontailler s'imposent à la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire décide la création d'un budget annexe pour les déchets ménagers, maintient le contrat pour les usagers acceptant le prélèvement, ce contrat permet de payer la redevance en deux versements et décide la tarification 2010 avec une augmentation moyenne de 22%.

Les tarifs et le règlement sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Convention pour l'animation des Relais petite enfance

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la convention pour l'animation commune, portée par la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône, réalisée en 2009, entre les relais petite enfance du Pays, autorise le Président et le vice-président responsable enfance jeunesse à signer la convention. Les crédits nécessaires à la participation financière pour cette animation sont inscrits au budget.

Convention 2009/2013 pour le Pays Plaine de Saône Vingeanne

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne fonctionne en partenariat entre les quatre communautés de communes, sans structure. Les différentes Communautés de Communes sont chefs de file pour porter les postes d'animateurs :

Animateur généraliste : Communauté de Communes de Pontailler

Animateur vie associative : Communauté de Communes Auxonne Val de Saône

Animateur tourisme : Communauté de Communes de Pontailler

Animateur économie emploi : Communauté de Communes Auxonne Val de Saône

Animateur PLH (Programme Local de l'Habitat) : Communauté de Communes du Mirebellois

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la convention de portage de l'animation pour l'année 2009/2013 et notamment les postes d'animateurs, accepte la programmation pour l'année 2010.

Le conseil communautaire confirme le portage du poste « habitat » incluant un poste de chargé de mission contractuel.

Débat d'orientation budgétaire

Le projet de dépenses d'investissement pour 2010 est présenté à l'assemblée. Il sera inclus dans le budget.